COUNCIL OF EUROPE

CONSEIL DE L'EUROPE

COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE (CDCPP)

CDCPP-Bu(2014)19 Strasbourg, 19 novembre 2014

6ème réunion du Bureau
Strasbourg, 4-5 (matin) novembre 2014

Conseil de l'Europe
Palais de l'Europe, Salle 17

RAPPORT

---

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION PAR LE PRESIDENT

M. Bruno Favel, Président du CDCPP, a ouvert la 6e Réunion du Bureau du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) et a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau (dont la liste figure à l'annexe 1 au présent rapport).

Le Président a présenté les résultats des récentes réunions sur la culture, le patrimoine et le paysage dans lesquelles il a été impliqué et souligné l'importance politique de ces thèmes. Il a remercié les membres du Bureau de leur coopération, grandement appréciée.

Le Bureau a considéré l'importance d'ancrer les thèmes de la culture, du patrimoine et du paysage dans les priorités du Conseil de l'Europe considérant leur importance pour le futur de l'Europe et la nécessité de renforcer la coopération avec le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe, le Comité des Ministres et la Conférence des OINGs du Conseil de l'Europe.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR [CDCPP-Bu (2014)11 rév]

Le Bureau a adopté l'ordre du jour tel qu'il figure à l'Annexe 2 au présent rapport en incluant une discussion sur les développements récents dans les Etats membres.

3. PROGRAMME D'ACTIVITES POUR 2014

3.1 Etat de mise en œuvre du Programme d'activités en 2014 [CDCPP-Bu(2014)12]

Le Bureau :

- a pris note du Programme d'activités et du calendrier des réunions pour 2014 et a décidé que les Systèmes d'information de la culture, du patrimoine et du paysage (Compendium, HEREIN, ELCIS) seront présentés aux Délégués des Ministres à l'occasion de la prochaine réunion du CDCPP les 1-3 juin 2015 dans le cadre d'un événement parallèle ;
- considérant les dispositions du mandat du CDCPP sur « Décision pertinente du Comité des Ministres et liste des Conventions CM/Del/Dec(2013)1168/10.2 (Passage en revue des conventions du Conseil de l'Europe – Rapport du Secrétaire Général)[1], a demandé au Secrétariat d'adresser le questionnaire suivant aux Etats concernés, pour les conventions suivantes :

---

[1] **Décision pertinente du Comité des Ministres et liste des Conventions CM/Del/Dec(2013)1168/10.2 (Passage en revue des conventions du Conseil de l'Europe – Rapport du Secrétaire Général)**
Modalités
Les Délégués ont chargé les comités directeurs et ad hoc de procéder, à intervalles réguliers, dans les limites des ressources disponibles et en tenant compte des priorités de chaque comité, à un examen des conventions placées sous leur responsabilité, ou de certaines d'entre elles, en coopération, le cas échéant, avec les organes conventionnels pertinents, afin :
- de proposer toute mesure susceptible d'améliorer la visibilité, l'impact et l'efficacité des conventions, ou de certaines d'entre elles, placées sous leur responsabilité ;
- d'attirer l'attention des Etats membres sur les conventions pertinentes ;
- le cas échéant, révéler d'éventuels problèmes de fonctionnement ou obstacles à la ratification des conventions pertinentes, et attirer l'attention des Etats membres sur les réserves qui ont un impact substantiel sur l'efficacité de leur mise en œuvre ;
- d'encourager les Etats à examiner périodiquement la possibilité et/ou l'opportunité de devenir Partie à de nouvelles conventions du Conseil de l'Europe ;
- d'évaluer la nécessité ou l'opportunité d'élaborer des amendements, des protocoles additionnels ou des conventions complémentaires aux conventions placées sous leur responsabilité ;
- et à en faire rapport au Comité des Ministres.

CDCPP
18 Convention culturelle européenne
66 Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique
104 Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe
119 Convention européenne sur les infractions visant des biens culturels
121 Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe
143 Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (révisée)
147 Convention européenne sur la coproduction cinématographique
176 Convention européenne du paysage
183 Convention européenne relative à la protection du patrimoine audiovisuel
184 Protocole à la Convention européenne relative à la protection du patrimoine audiovisuel, sur la protection des productions télévisuelles
199 Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société

Questionnaire :

1. Avez-vous signé et/ou ratifié la Convention X ?

…

Si oui, rencontrez-vous des problèmes quant à son application ?

…

2. Si vous avez procédé à des réserves, avez-vous l'intention de les retirer ?

…

3. Si vous n'avez pas ratifié la Convention X, avez-vous l'intention de la ratifier ?

...

Si vous ne souhaitez pas ratifier la Convention, quels sont les problèmes majeurs s'opposant à sa ratification ?

...

4. Avez-vous des suggestions à formuler quant à la mise en œuvre de la Convention X ?

...

5. Mettez-vous en place des actions ou politiques correspondant à l'esprit et aux objectifs de la Convention X ?

…

Conventions concernées :

18 Convention culturelle européenne
66 Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique
104 Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe
119 Convention européenne sur les infractions visant des biens culturels
121 Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe
143 Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (révisée)
147 Convention européenne sur la coproduction cinématographique
176 Convention européenne du paysage
183 Convention européenne relative à la protection du patrimoine audiovisuel
184 Protocole à la Convention européenne relative à la protection du patrimoine audiovisuel, sur la protection des productions télévisuelles
199 Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société

3.1.1. Culture [CDCPP-Bu (2014)13]

Le Bureau a pris note des derniers développements concernant les activités qui suivent relevant du programme de travail du CDCPP sur la culture et s'est félicité des progrès réalisés.

(i) Système d'information Compendium (http://www.culturalpolicies.net), CultureWatchEurope et Passage en revue des politiques culturelles

Le Bureau :

- a pris note des travaux en cours sur le Compendium pour adapter le système aux besoins d'information découlant de la Conférence ministérielle de 2013 à Moscou, notamment en créant un nouvel espace thématique sur la culture et la démocratie ;
- s'est félicité de la décision des autorités de la Turquie de rejoindre le Compendium ;
- a exprimé sa préoccupation en ce qui concerne un financement adéquat pour le Compendium et a demandé au Secrétariat de considérer les options concernant son financement en vue de sa maintenance ;
- a pris note du progrès effectué quand à une analyse des politiques de la Serbie, ciblée sur le secteur de l'art contemporain ;

- s'est félicité des événements préparés pour marquer le 60e Anniversaire de la Convention culturelle européenne à Bruxelles les 18-19 décembre 2014, incluant une réunion informelle du CDPPE et une exposition au Palais des Beaux-Arts (Bozar).

(ii) Suites données à la 10e Conférence des ministres de la Culture du Conseil de l'Europe sur le thème « La gouvernance de la culture : promouvoir l'accès à la culture »

Lignes directrices (documents sur les orientations stratégiques) relatives aux mesures à prendre concernant l'impact de la numérisation sur la culture

Le Bureau :
- a pris note des résultats de la première plateforme Conseil de l'Europe d'échanges concernant l'incidence du numérique sur la culture, qui s'est tenue les 4-5 juillet à Bakou sous la forme d'une conférence multipartite (« créer un environnement propice à la culture numérique et à l'autonomisation des citoyens ») ;
- s'est félicité des progrès réalisés par le groupe de travail d'experts/CDCPP pour concevoir des lignes directrices à l'intention des Etats membres résultant des débats de la plateforme et qui seront disponibles en 2015 ;
- a encouragé la tenue de futures réunions de plateformes sur la culture et la numérisation.

Cadre d'indicateurs pour mesurer les répercussions des activités culturelles sur la démocratie et les bénéfices économiques du financement de la culture

Le Bureau :
- a pris note de l'avancement du cadre d'indicateurs sur la culture et la démocratie ;
- a salué l'occasion donnée aux représentants des Etats membres de consulter un avant-projet de cadre lors d'un Forum organisé à l'occasion de l'événement lié au Compendium 2014/*CultureWatchEurope* à l'invitation du Gouvernement belge les 4-5 décembre 2014 à Bruxelles; et
- a exprimé son soutien en faveur d'une coopération avec la Fondation européenne de la Culture (2015) et avec l'Union européenne (2016) sur ce Projet.

(iii) Examen d'une révision de la Convention européenne sur la coproduction cinématographique à soumettre au Comité des Ministres

Le Bureau :
- a pris note de l'avancement du travail de révision concernant la Convention européenne sur la coproduction cinématographique, y compris la tenue d'une deuxième réunion du CPP-CINE les 29-30 septembre 2014 à Paris et des dates fixées, 12-13 février 2015, pour la réunion intergouvernementale plénière qui conclura la révision ;
- a pris note du fait qu'un texte de projet de convention révisée sera disponible pour les délégués du CDCPP mi-décembre 2014 en vue de la préparation de la réunion plénière intergouvernementale qui conclura les travaux.

3.1.2. Patrimoine [CDCPP-Bu (2014)14 rév.]

Le Bureau a pris note des derniers développements concernant les activités qui suivent relevant du programme de travail du CDCPP sur le patrimoine et s'est félicité des progrès réalisés.

(i) Les Etats membres sont assistés dans l'élaboration de politiques démocratiques dans les domaines du patrimoine par le biais du Système d'information HEREIN

(ii) Projet de recommandation sur la mise en œuvre des conventions du patrimoine culturel, pour adoption du Comité des Ministres

(iii) Recensement des meilleures pratiques en matière d'amélioration des lieux de vie, de l'inclusion sociale et de la qualité de vie, conformément à la Convention de Faro, afin de les diffuser largement au sein des Etats membres

Le Bureau :
- a examiné les résultats de la phase de lancement du Plan d'Action Faro et à adopter les objectifs et actions révisés de la phase opérationnelle (2015) et a proposé l'idée d'étudier la possibilité de lancer un label « Faro », pour les Etats qui ne pourront pas ratifier la Convention-cadre ;
- s'est félicité des résultats des Journées européennes du patrimoine tenues à Bakou, Azerbaïdjan les 14-16 octobre 2014;
- a approuvé de coopérer avec UN-Habitat sur le sujet des espaces publics et autres sujets en liaison avec le Programme d'activités du CDCPP, en considérant les travaux développés dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage.

(iv) Examen des enseignements tirés des projets pilotes sur le patrimoine culturel et naturel réalisés sur le terrain en Europe du Sud-Est, dans le Caucase, dans la région de la mer Noire et dans une sélection d'Etats membres de l'Union européenne, et élaboration de lignes directrices

Le Bureau:
- a décidé que la réunion du Groupe de travail pour le Programme de coopération et d'assistance technique se tiendra le 22 janvier 2015 au Bureau du Conseil de l'Europe à Paris ;
- s'est félicité de la décision de la Conférence régionale à haut niveau sur la réhabilitation du patrimoine culturel comme clé du développement durable, tenue à Dubrovnik (Croatie) les 27-28 octobre 2014, coordonnée par le Conseil de coopération régional par la voie de sa Task Force sur la Culture et la société.

3.1.3. Paysage [CDCPP-Bu (2014)15]

Le Bureau a pris note des derniers développements concernant les activités relevant du programme de travail du CDCPP sur le paysage et à formuler des propositions éventuelles.

(i) Suivi de la mise en œuvre de la Convention : le Système d'information de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe

Le Bureau :
- a pris note que des manuels techniques d'utilisation ont été préparés et qu'un travail complémentaire a été réalisé afin de permettre notamment l'utilisation du Système d'information dans les deux langues officielles du Conseil de l'Europe ;
- a pris note que les Etats membres du Conseil de l'Europe seront invités à utiliser le Système d'information à l'automne 2014 ;
- a pris note du fait qu'une deuxième phase du travail sera lancée en 2015 afin de permettre l'extraction des données et la présentation de synthèses.

(ii) Mise en œuvre de la Convention européenne du paysage : projet de recommandations du Comité des Ministres

Le Bureau :
- a pris note avec satisfaction de l'adoption de la Recommandation CM/Rec(2014)8 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la promotion de la sensibilisation au paysage par l'éducation par le Comité des Ministres, le 17 septembre 2014 et a demandé au Secrétariat de la diffuser auprès des membres du CDCPP, des participants à la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage et des Ministères de l'Education ;
- s'est montré favorable aux travaux du Groupe de travail sur le paysage et l'éducation en vue de la préparation d'un Projet de Recommandation sur le matériel pédagogique pour l'éducation au paysage dans le primaire, présidé par Mme Mireille Deconinck (Belgique).

(iii) 8e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage

Le Bureau :
- a pris note de la tenue de la 8e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage les 18-20 mars 2015 à Strasbourg et de la préparation en cours de l'ordre du jour et des documents de travail.

(iv) Programme de travail

Le Bureau :
- s'est félicité de la tenue de la 15e Réunion des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur *« Paysages durables et économie : de l'inestimable valeur naturelle et humaine du paysage »,* organisée par le Conseil de l'Europe en coopération avec la Division de la conservation du paysage du Ministère des Eaux et Forêts de la Turquie, à Urgup (Turquie) du 30 septembre au 2 octobre 2014 ; a remercié les autorités turques de leur parfaite coopération ;
- a pris note du fait que les résultats du Programme d'activités 2013-2014 sur le suivi de la mise en œuvre de la Convention seront présentés à la 8e Conférence du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage (http://www.coe.int/Conventioneuropeennedupaysage) ;

- a remercié les Etats qui ont apporté des contributions volontaires: l'Andorre, la Finlande, la France, la Hongrie, la Pologne, la Suisse, la Serbie et la Turquie notamment, qu'il s'agisse de dotations financières en faveur de la mise en œuvre du programme de travail ou de l'accueil de réunions du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage ;
- s'est félicité de la proposition du Ministère du développement urbain de l'Arménie d'organiser en coopération avec le Conseil de l'Europe la 16e Réunion des Atelier du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur *« Les politiques nationales du paysage pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage »* en 2016, en Arménie ;
- a été informé de l'adoption 23 septembre 2014 de la Charte de Turin sur la promotion et la dissémination des Observatoires du paysage en Europe, et a demandé au Secrétariat de préparer un document sur le rôle des observatoires du paysage pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, devant être examiné à l'occasion de la 8e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention.

(v) Prix du paysage du Conseil de l'Europe

Le Bureau :

- a pris note du lancement de la 4e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe et du fait que les Parties à la Convention ont été invitées à présenter pour le 30 janvier 2015, des candidatures au Secrétariat Général du Conseil de l'Europe (http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/Landscape/ReunionAteliers/wroclaw2014_fr.asp) ;
- a soutenu la mise en place de la partie du site « Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe » consacrée à la présentation des projets sélectionnés en vue du Prix du paysage du Conseil de l'Europe et a demandé au Secrétariat de présenter une carte du Conseil de l'Europe des projets établie conformément aux systèmes cartographiques de l'Organisation (http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/Landscape/Alliance/default_fr.asp).

(vi) Autres points concernant la Convention européenne du paysage

Le Bureau :

- s'est réjoui d'apprendre que la Fédération internationale des architectes du paysage - IFLA Europe a remis au Conseil de l'Europe le Prix Paysage et Démocratie à l'occasion de son leur Jubilé d'argent tenu à Oslo, Norvège, le 19 octobre 2014 ;
- a noté qu'une Résolution a été adoptée à cette occasion par IFLA-Europe sur la 'Démocratie paysagère' et que cette Résolution sera communiquée aux participants à la prochaine réunion de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage.

3.2 Examen des travaux du CDCPP par le Comité des Ministres [CDCPP-Bu (2014)16 rév.]

Le Bureau :

- a proposé, dans l'éventualité où il serait demandé au CDCPP de procéder à une consultation au sujet de la Recommandation 365 (2014) « Promouvoir la diversité par l'éducation interculturelle et les stratégies de communication », de procéder à une consultation écrite en vue de recueillir des commentaires.

3.3 Informations concernant d'autres organes du Conseil de l'Europe [CDCPP-Bu (2014)17]

Le Bureau:

- a pris note avec intérêt du travail des autres organes du Conseil de l'Europe ;
- a demandé au Secrétariat d'examiner la possibilité de présenter les activités du CDCPP à l'Assemblée parlementaire et au Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux lors de leurs sessions à venir ;
- a demandé au Secrétariat de présenter un document sur les activités de l'Accord partiel élargi sur les Routes culturelles (APE) lors de la prochaine réunion du Bureau.

3.4 Discussion sur la protection du patrimoine culturel dans des situations conflictuelles

Le Bureau :

- a réitéré son inquiétude sur les risques résultant des conflits en cours pour la protection du patrimoine culturel dans certains Etats membres ou à leurs frontières ;
- a noté que la question des menaces au patrimoine dans les zones de conflit figurait à l'ordre du jour de la réunion de l'ICOMOS qui se tiendra à Florence les 10-12 novembre 2014.

4. DISCUSSION PRELIMINAIRE SUR LE PROGRAMME D'ACTIVITES POUR 2016-2017

Le Bureau :

- a eu un échange de vues sur les grandes lignes du Programme d'activités 2016-2017 et laissé à ses membres le soin de faire des propositions écrites d'ici la fin de l'année. Ces propositions et pistes de travail seront annexées au présent rapport[2] au fur et à mesure de leur arrivée au Secrétariat. Elles pourront également être synthétisées par le Secrétariat ;
- a également été informé de la procédure de préparation des budgets biannuels de l'Organisation et souhaité une mise à jour chiffrée de ces informations lors de sa prochaine réunion (mars 2015).

5. AUTRES SUJETS

Néant.

6. DATES DES PROCHAINES REUNIONS

Le Bureau :

- a noté la participation de M. Kimmo Aulake aux discussions concernant le Compendium les 4-5 décembre 2014 à Bruxelles ;
- a décidé des dates de réunion qui suivent :
  . 16 (après-midi)-17 mars 2015 (Strasbourg): 7e Réunion du Bureau du CDCPP ;
  . 18-20 mars 2015 (Strasbourg): 8e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage ;
  . 1-3 juin 2015 (Strasbourg) : 4e Réunion du CDCPP ;
- a demandé à son Président de présenter les activités du CDCPP à l'occasion de la session de l'Assemblée parlementaire qui se tiendra les 20-24 avril 2015.

7. ADOPTION DU RAPPORT

Le Bureau a adopté le présent rapport de la réunion.

8. CLOTURE DE LA REUNION

Le Président du Comité a remercié les participants et a clos la réunion.

[2] Voir Addendum à ce Rapport.

Annexe 1

Liste des participants

Bureau members ***Membres du Bureau***

BELGIUM	**BELGIQUE**
Mr Pierre PAQUET	Inspecteur général -Département du Patrimoine de Wallonie Direction Générale Opérationnelle Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie 1 rue des Brigades d'Irlande – 5100 NAMUR Tel: + 32 81 33 2181 E-mail: pierre.paquet@spw.wallonie.be
CROATIA	**CROATIE**
Mrs Doris KURTOV	Head of Division for Bilateral and Multilateral Cultural Cooperation Directorate for International Cooperation and EU Funds - Ministry of Culture Runjaninova 2 - 10000 ZAGREB Tel: + 385 1 4866 202 E-mail: doris.kurtov@min-kulture.hr
DENMARK	**DANEMARK**
Mr Michael LAUENBORG	Senior Advisor- Danish Agency for Culture Kulturstyrelsen H. C. Andersens Boulevard 2 - 1553 COPENHAGEN V Tel: +45 3374 5189 E-mail: mil@kulturstyrelsen.dk
FINLAND	**FINLANDE**
Mr Kimmo AULAKE	Ministerial Advisor - Ministry of Education and Culture P.O. Box 29 - FI-00023 Government Tel. +358 295 330067 E-mail: kimmo.aulake@minedu.fi
FRANCE	**FRANCE**
M. Bruno FAVEL	Chef du département des affaires européennes et internationales Ministère de la culture et de la communication - Direction générale des patrimoines 6 rue des pyramides - 75001 PARIS Tel: +33 1 40 15 33 11 / 33 42 E-mail: bruno.favel@culture.gouv.fr
POLAND	**POLOGNE**
Mrs Hanna JEDRAS	Chief Expert - Department of International Relations Ministry of Culture and National Heritage 15/17 Krakowskie Przedmieście Street - 00-571 WARSAW Tel: + 4822 8261922 E-mail: hjedras@mkidn.gov.pl
PORTUGAL	**PORTUGAL**
Mrs Maria-José FESTAS	Senior Advisor - Direção-Geral do Território Ministry of Environment, Spatial Planning and Energy Rua Artilharia Um, 107 - 1099-052 LISBOA Tel: +351 21 381 96 75 E-mail: gabdg@dgterritorio.pt
SLOVAK REPUBLIC	**REPUBLIQUE SLOVAQUE**
Mrs Božena KRÍŽIKOVÁ	Director General of the Section of international co-operation - Ministry of Culture Nam. SNP No. 33. - 813 31 BRATISLAVA Tel: 00421 2 20482 111 E-mail: bozena.krizikova@culture.gov.sk

SWITZERLAND **SUISSE**

Mme Julia DAO Collaboratrice scientifique - Département fédéral de l'intérieur (DFI) - Office fédéral de la culture (OFC) - Section culture et société - Affaires internationales
Hallwylstrasse 15 - CH-3003 BERNE
Tel: +41 58 463 72 60 E-mail: Julia.Dao@bak.admin.ch

Council of Europe Secretariat ***Secrétariat du Conseil de l'Europe***

Democratic Governance Directorate **Direction de la Gouvernance Démocratique**

Ms Claudia LUCIANI Director / Directrice *Apologised for absence / Excusée*

Democratic Institutions and Governance Department **Service des Institutions et de la Gouvernance démocratiques**

Mr Alfonso ZARDI Head of Department / Chef de service (alfonso.zardi@coe.int)

Landscape Division **Division du Paysage**

Mrs Maguelonne DEJEANT-PONS Head of Division / Chef de Division (maguelonne.dejeant-pons@coe.int)
Secretary to the CDCPP / Secrétaire du CDCPP

CDCPP Secretariat

Mrs Alison HELM Principal Administrative Assistant /
Assistante administrative principale (alison.helm@coe.int)

Ms Ami MARXER Administrative Assistant / Assistante administrative (ami-francoise.marxer@coe.int)

Culture and Democracy Division **Culture et Démocratie**

Mrs Kathrin MERKLE Head of Division / Chef de Division (kathrin.merkle@coe.int)

Managing Diversity Division **Division de la Gestion de la Diversité**

Mr Gianluca SILVESTRINI Head of Division / Chef de Division (gianluca.silvestrini@coe.int)

Interpreters **Interprètes**

Ms Amanda BEDDOWS
Ms Sylvie BOUX
Mr Michael HILL

Annexe 2

Ordre du jour

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION PAR LE PRESIDENT

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR [CDCPP-Bu (2014)11 rév.]

3. PROGRAMME D'ACTIVITES POUR 2014

3.1 Etat de mise en œuvre du Programme d'activités en 2014 [CDCPP-Bu(2014)12]

i. Culture [CDCPP-Bu (2014)13]

ii. Patrimoine [CDCPP-Bu (2014)14 rév.]

iii. Paysage [CDCPP-Bu (2014)15]

3.2 Examen des travaux du CDCPP par le Comité des Ministres [CDCPP-Bu (2014)16 rév.]

3.3 Informations concernant d'autres organes du Conseil de l'Europe [CDCPP-Bu (2014)17]

4. DISCUSSION PRELIMINAIRE SUR LE PROGRAMME D'ACTIVITES POUR 2016-2017

5. DIVERS

6. DATES DES PROCHAINES REUNIONS

7. ADOPTION DU RAPPORT

8. CLOTURE DE LA REUNION